

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 03 septembre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le 03 septembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 28 août 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, M. CATTEAU Joseph, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absentes excusées :

- Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. HENNEON François-Xavier
- Mme BERTRAND Dorothée, procuration à M. FICHEUX Bruno
- Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. DEHAENE Michel

Secrétaire de séance : Mme FERMENTEL Geneviève

Délibération n°2020D042 - Désignation des membres de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le Président expose au Conseil :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération 2020D009 du Conseil communautaire du 30 juillet 2020 portant création de la Commission d'évaluation des charges transférées, demandant à chaque commune de désigner au-sein de son conseil municipal deux membres titulaires afin de composer cette commission en plus du Président de la CCFL,

Suite à la proposition des communes, il convient de déterminer la composition de cette commission.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- DECIDER que la composition la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 17 membres, répartis comme suit :

	Représentants
Président de la Commission d'évaluation des charges transférées.	Jacques HURLUS
ESTAIRE	FICHEUX BRUNO
	HENNEON FRANCOIS-XAVIER
FLEURBAIX	VANECLOO SERGE
	LELEU MATHIEU
HAVERSKERQUE	DURUT JOCELYNE
	BLERVAQUE PHILIPPE
LA GORGUE	BERTHE MARIE-JOSE
	DUPAS MICHEL
LAVENTIE	BOONAERT JEAN-PHILIPPE
	FAIDUTTI Jean-Marc
LESTREM	LOISEE NICOLAS
	LABERGERIE ERIK
MERVILLE	DUYCK JOËL
	MORVAN HERVÉ
SAILLY SUR LA LYS	THOREZ JEAN-CLAUDE
	RAVET PIERRE-LUC

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

